

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

COMITÉ DE CONCERTATION PERMANENT

24 mars 1993

Le Comité de concertation permanent (CCP) s'est réuni le 24 mars 1993 et a discuté des points suivants:

Rapport de gestion de la Commission du Fonds d'entraide

Le Président du Fonds, B. Duthion, a présenté le rapport au Comité et expliqué que plusieurs des demandes d'aide financière proviennent de membres du personnel devant faire face à d'importants frais médicaux à la suite d'une hospitalisation. Il a été souligné que les frais ne sont remboursés à 100% que pour les séjours en 3^e classe et que les patients devraient bien le préciser à leur médecin et dans les hôpitaux, ou alors être en mesure de payer la part des frais facturés non remboursée par l'assurance maladie, qui leur revient. Le Comité de surveillance pour l'assurance maladie sera prié de faire connaître ces conditions aux membres du personnel, qui n'en sont semble-t-il pas tous conscients.

Un autre problème non résolu, celui de quelques attachés non rémunérés sans couverture sociale suffisante, a valu des demandes d'aide au Fonds.

Le Comité a approuvé le rapport, accepté d'accorder les allocations demandées et remercié les membres du Fonds de leur travail au cours de l'année.

Bilan de la réunion de mars du Comité du Conseil

Le Président du CCP a présenté un compte rendu des points pertinents discutés au sein du Comité du Conseil. Le Président du Groupe de travail Strohal a soumis son rapport, qui sera présenté en juin dans sa version définitive. La Direction et l'Association du personnel vont maintenant élaborer des documents sur l'indice de variation des coûts et sur les procédures de discussion. Le Groupe de travail a été dissout, compte tenu des résultats obtenus, et le Conseil du personnel a décidé de renoncer pour l'instant à l'arrêt de travail envisagé et annoncé que le personnel serait consulté par voie de référendum comme expliqué dans le Proton.

Révision de la section III.8 de la Circulaire administrative n° 25 concernant le Service Secours et Feu

Le Comité est parvenu à un accord sur la version amendée proposée, qui sera publiée sous peu. Il a été convenu que le SAPOCO examinera chaque année les effectifs et les ressources attribués au Service, en fonction de sa mission assignée.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

24 March 1993

At the meeting of the Standing Concertation Committee (SCC) on 24 March 1993 the following subjects were discussed.

Annual Report of the Mutual Aid Fund

The President of the Fund, B. Duthion, presented this report to the Committee, explaining that several of the requests for financial aid came from members of the personnel who had incurred considerable medical expenses following hospitalization. It was stressed that expenses are reimbursed at 100% only in 3rd class accommodation, and patients should insist on this vis-à-vis their doctors and the hospitals, or be in a position to pay their part of the costs which are otherwise not reimbursable by the health insurance. The Health Supervisory Board will be asked to publicise this point, which apparently is not appreciated by all the staff.

There remains also the problem of some unpaid associates with inadequate medical insurance coverage which gave rise to calls on the Fund.

The Committee endorsed the report, approved the allocations requested and thanked the members for their work during the year.

Outcome of the March Session of Committee of Council

The President of the CCP reported on the relevant points raised in the Committee of Council. The Chairman of the Strohal Working Group has given his report, which will be presented in June, in its final version. The Management and the Staff Association will now prepare documents on the cost-variation index and procedures of discussion. The Working Group has been terminated, in view of the progress made and the Staff Council has decided to suspend the warning of work stoppages and announced that a referendum will be held as explained in the Proton.

Revision of Article III.8 of Administrative Circular No. 25 related to the Fire and Rescue Service

The Committee reached agreement on the proposed amended version, which will be published shortly. It was agreed that SAPOCO will review the number of staff and resources allocated to the service every year, in relation to the assignment of the Service.

Recours MOAS

W. Middelkoop a présenté le résultat des recours sous forme de statistiques, qui seront publiées sous peu dans le Bulletin hebdomadaire. L'Association du personnel a exprimé ses regrets que le Directeur général n'ait pas suivi toutes les recommandations positives des commissions de recours.

Révision des Statut et Règlement du personnel

W. Middelkoop a fait le point des travaux dans ce domaine. Les représentants de l'Association du personnel ont rappelé les propositions de modification des Statut et Règlement du personnel, concernant des procédures de négociation, qu'ils avaient présentées à la précédente réunion du Comité et ont suggéré que les chapitres consacrés aux conditions d'hygiène et de sécurité dans le travail soient développés de la même manière que ceux consacrés à la formation et au perfectionnement.

Ils ont également demandé que les Statut et Règlement tiennent compte de l'article 21 de l'Accord de siège relatif aux conditions de protection sociale des membres du personnel, tel qu'il a été interprété en 1989 par les autorités suisses.

Recrutement

W. Middelkoop a déclaré que l'autorisation de commencer à prendre les mesures de recrutement les plus urgentes devrait bientôt être donnée. L'Association du personnel a indiqué qu'elle demandait le remplacement de l'assistante sociale et du spécialiste des questions juridiques et fiscales à la Division du personnel, qui quitteront tous les deux le CERN sous peu.

Plans pour le restaurant n° 1

H. Weber a rendu compte des propositions de la Coop de contribuer à la modernisation des équipements et à l'installation d'un système de distribution "free flow" sous réserve de certaines conditions.

D. Ball a rendu compte d'une réunion extraordinaire du Comité de surveillance des restaurants consacrée à ce sujet qui s'est tenue la veille et à laquelle F. Ferger, chef de la Division ST, et ses collègues avaient présenté des propositions. Les membres du Comité étaient tombés d'accord sur le fait que les installations devaient être modernisées en deux étapes.

L'Association du personnel a réitéré sa demande d'être consultée avant qu'un contrat ne soit signé avec la Coop.

Procédures d'avancement et directives

L'Association du personnel a remarqué que ce sujet avait été retiré du projet initial d'ordre du jour et a demandé qu'aucune décision ne soit prise sans concertation préalable au Comité de concertation permanent. H. Weber a répondu que les ressources attribuées à l'avancement feront l'objet d'une décision à la lumière de la situation budgétaire globale et qu'elles seront discutées par le Comité.

MOAS appeals

W. Middelkoop presented statistics of the outcome of the appeals, which will be published in the Weekly Bulletin shortly. The Staff Association expressed their regret that the Director General had not followed all the positive recommendations of the Appeals Boards.

Revision of Staff Rules and Regulations

W. Middelkoop reported on the current status of work in this area. The Staff Association recalled the proposed changes in the Staff Rules and Regulations concerning negotiation procedures that they submitted at the previous meeting of the Committee, and suggested that the Chapters devoted to Health and Safety of Working Conditions should be developed similarly to those devoted to Training.

They also asked that the Staff Rules and Regulations should take account of Article 21 of the Headquarters Agreement referring to the social conditions of members of the personnel, as interpreted in 1989 by the Swiss authorities.

Recruitment

W. Middelkoop stated that authorization to begin the most urgent recruitment actions was expected shortly. The Staff Association indicated their request for the replacement of the Social Worker and the Legal and Tax specialists in Personnel Division, both of whom will leave shortly.

Plans for Restaurant No. 1

H. Weber reported on proposals of the COOP to contribute towards modernising the equipment and installing a "free-flow" distribution system, subject to certain conditions.

D. Ball reported on an extraordinary meeting of the Restaurant Supervisory Committee devoted to this topic on the previous day, at which F. Ferger head of ST Division and his colleagues had presented proposals. The Committee had reached agreement that the facilities should be upgraded in two stages.

The Staff Association reiterated in the SCC their demand to be consulted before any contract was signed with the COOP.

Advancement procedures and guidelines

The Staff Association noted that this topic had been removed from the original draft agenda, and asked that no decisions be taken without prior concertation in the Standing Concertation Committee. H. Weber replied that the resources allocated to advancement would be decided in the light of the overall budget situation, and would be discussed by the Committee.

EXAMEN DES CONTRATS DE DUREE INDETERMINEE 1993

Le Directeur général a décidé de considérer les titulaires des catégories professionnelles 2 à 5 satisfaisant aux critères d'examen en vue de l'attribution d'un contrat de durée indéterminée à l'exception des cas de non-renouvellement de contrat. Il a été convenu de maintenir les éléments de base de la procédure appliquée l'an passé. Les étapes suivantes sont prévues :

1. La liste des candidats satisfaisant aux conditions d'examen, conformément à l'article R II 1.20 du Règlement du personnel et à la circulaire administrative n° 9, sera vérifiée conjointement par les divisions et la Division du personnel. Tous les candidats seront avisés individuellement.
2. Chacun des candidats aura un entretien avec son Chef de Division ou avec son représentant, avant transmission des recommandations à un Comité spécial d'examen des contrats de durée indéterminée mis en place pour l'ensemble de l'Organisation.
3. Le Comité examinera les recommandations des divisions et soumettra des propositions au Directeur général après consultation des divisions concernées.
4. Le calendrier provisoire prévoit que les décisions définitives seront prises autour du 1er juillet 1993. Elles seront communiquées sans délai aux membres du personnel titulaires intéressés. Les attributions de contrats de durée indéterminée prendront effet normalement le 1er janvier 1994.
5. Une procédure spéciale est appliquée, comme par le passé, aux physiciens expérimentateurs et théoriciens (catégorie professionnelle 1).

Division du Personnel
Tél. 4466

COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS CHARGÉS DE L'EXAMEN DU PERSONNEL ET DES POSTES 1993

Pour l'actuel examen du personnel et des postes, les organes consultatifs créés pour établir des recommandations sont composés comme suit :

Comité d'examen des contrats de durée indéterminée

A. OSBORNE / CN (Convenor-Rapporteur)

X. DANÉY / PE

K.-H. KISSLER / SL

G. LINDECKER / DG

W. ZAPF / PE (Secretary-Secrétaire)

Comité pour l'avancement du personnel supérieur

G. ALTARELLI / TH

L. DI LELLA / PPE

J. GAREYTE / SL

INDEFINITE APPOINTMENT REVIEW 1993

The Director-General decided to review staff in professional categories 2 to 5 satisfying the criteria for consideration for the award of an indefinite appointment except for those falling in the category of non-renewal of contract. It has been agreed to maintain the basic features of the procedure applied last year. The following stages are foreseen :

1. The list of candidates qualifying for review in accordance with R II 1.20 of the Staff Regulations and the Administrative Circular No. 9 will be verified between the Divisions and Personnel Division. All candidates will be informed individually.
2. Each candidate will be given a hearing by the Division Leader, or by his representative, prior to the transmission of appropriate recommendations to a special CERN-wide Indefinite Appointment Review Board.
3. The Board will examine the divisional recommendations and submit proposals to the Director-General following consultations with the divisions concerned.
4. The tentative schedule foresees that final decisions will be taken around 1 July 1993. They will be communicated to the staff members concerned without delay. Awards of Indefinite Appointments will normally take effect on 1 January 1994.
5. A special procedure is applied, as in the past, for experimental and theoretical physicists (professional category 1).

Personnel Division
Tel. 4466

COMPOSITION OF STAFF REVIEW ADVISORY BODIES 1993

For the 1993 staff review, the advisory bodies set up to prepare recommendations are composed as follows :

Indefinite Appointment Review Board (IARB)

A. OSBORNE / CN (Convenor-Rapporteur)

X. DANÉY / PE

K.-H. KISSLER / SL

G. LINDECKER / DG

W. ZAPF / PE (Secretary-Secrétaire)

Senior Staff Advancement Committee (SSAC)

G. ALTARELLI / TH

L. DI LELLA / PPE

J. GAREYTE / SL